

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,  
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges.

**Conseil d'administration du 6 janvier 2025**  
**Délibération enregistrée sous le n° 540/2025/CAB**

Election de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges :

L'unique candidature reçue à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles a été certifiée recevable et concerne Mme Céline Meslier.

L'ensemble des membres élus et les 8 personnalités extérieures, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer à bulletins secrets sur cette candidature dont voici le résultat :

Céline Meslier : 23 voix  
8 bulletins blancs ou nuls

Mme Céline Meslier est proclamée élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36  
Nombre de votants (présents ou représentés) : 31

Fait à Limoges, le 06 janvier 2025

**Le Président de l'Université de Limoges,**

**Vincent Jolivet**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2025.**  
**Transmis au rectorat de Région Nouvelle-Aquitaine le 06 janvier 2025.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*